



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
ai
Moni
bel

17026220

TRIBUNAL DE COMMERCE

06 FEV. 2017

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0437.420.213

Dénomination

(en entier) : **NEPTUNO**

Forme juridique : S.A.

Siège : Rue de la Croix du Mayeur numéro 4 à 7110 STREPY-BRACQUEGNIES

Objet de l'acte : **Nomination et renouvellement mandat administrateur**

Extrait des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 01/02/2017 :

L'assemblée prend acte de la démission de Mme GIULIANO Maria, rue des Paquerettes 37 à Perennes-lez-Binche, de son mandat d'administrateur de la SA NEPTUNO.

L'assemblée générale donne décharge de toute responsabilité Mme GIULIANO Maria pour son mandat exercé au sein de la société.

Le Conseil d'administration s'étant réuni a décidé de remplacer Mme GIULIANO Maria par Mr SCALETTA Calogero Antonio, domicilié rue de la Lue 22 à Strepny-Bracquengnies portant le numéro national 950811-233-33 et son mandat sera exercé à titre gratuit.

Le Conseil d'administration confirme la composition du conseil d'administration des membres suivants :

- La SPRL « TILES CONSULTING » ayant son siège social à 7110 STREPY-BRACQUEGNIES, rue de la Lue 22, immatriculée au registre des personnes morales auprès du Tribunal de Commerce de Mons sous le numéro 885.350.573 comme administrateur-délégué de la SA NEPTUNO.
La SPRL TILES CONSULTING est représentée par MR SCALETTA Rocco comme représentant permanent.
- Mme PALMUCCI Isabelle, rue de la Lue 22 à Strepny-Bracquengnies, administrateur avec mandat gratuit.
- Mr SCALETTA Calogero, rue de la Lue 22 à Strepny-Bracquengnies, administrateur avec mandat gratuit.

Après avoir entendu les raisons et de constater l'erreur matérielle encourue, L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs avec effet rétroactif à la date de leurs mandats précédant prenant fin le 01 janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Administrateur-délégué

SPRL TILES CONSULTING

Représentée par MR SCALETTA ROCCO

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature